



Règlement du Triathlon Tri Zef

Brest

Dimanche 6 septembre 2026

Le triathlon Tri Zef est organisé par l'association « Brest Event Sports ».

La réglementation générale de la FFTRI (édition 2026) est appliquée pour l'ensemble des épreuves. Les éléments ci-dessous sont composés d'un extrait de cette réglementation auxquels ils ne se substituent pas d'éléments spécifiques à la manifestation. L'engagement pour l'une des épreuves vaut acceptation de ce règlement.

ART.1 : PRÉSENTATION DE L'ÉVÉNEMENT

La seconde édition du Triathlon Tri Zef se déroulera le dimanche 6 septembre 2026 à Brest, avec un départ et une arrivée au Port de Plaisance du Moulin Blanc à Brest. L'événement comprend deux épreuves distinctes :

1. Triathlon XS (découverte) – Départ à 10h00 (ouvert à partir de la catégorie Minime").
Le départ sera donné en une seule vague « mass start » directement dans l'eau.
2. Triathlon M (Olympique) – Départ à 12h30 (épreuve destinée aux triathlètes expérimentés, ouvert à partir de la catégorie "Junior").
 - a. Le départ sera donné en deux vagues avec l'objectif de limiter le drafting :
12h30 : Première vague : toutes les hommes
 - b. 12h40 : Seconde vague : tous les féminines

Les épreuves de triathlon XS et M se déroulent pour la partie vélo : **SANS DRAFTING**.

ART.2 : RÈGLEMENT FFTRI

Le déroulement des épreuves de triathlon XS et M s'effectue suivant le règlement de la FFTRI 2026.

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et s'engage à le respecter, ainsi que les instructions qui lui seront données lors du briefing par le directeur de course et par l'arbitre principal.

La réglementation fédérale des épreuves de triathlon est consultable sur le site fédéral <https://www.fftri.com/actualite/reglementation-sportive-2026/> .

Tous les renseignements sont accessibles sur le site KLIKEGO et sur le site web trizef-triathlon.bzh

ART.3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

- 1) Les épreuves de triathlon XS et M sont ouvertes aux licenciés de la FFTRI, ainsi qu'aux non licenciés.
- 2) Catégories d'âge :
 - a. Triathlon XS : ouvert aux catégories Minimes et plus (nés en 2011 et avant). Ouvert para handicapé catégorie debout = Natation Vélo Course à pied PTS2, PTS 3, PTS4, PTS5
 - b. Triathlon M : ouvert aux Juniors et plus (nés en 2009 et avant). Ouvert para handicapé catégorie debout = Natation Vélo Course à pied PTS2, PTS 3, PTS4, PTS5

Pour les mineurs licenciés à la FFTRI ou non licenciés à la FFTRI : Le père, la mère ou le tuteur légal doit autoriser le jeune mineur à participer à l'épreuve. Ce document est téléchargeable lors de l'inscription.

- 3) Certificat médical et licence :
Les participants licenciés FFTRI doivent présenter leur licence en cours de validité.

Les non-licenciés doivent fournir le formulaire info-santé.

- 4) Dossards et inscriptions :
Inscriptions en ligne uniquement sur Klikego.

Frais d'inscription :

- Triathlon XS : 25 € (*limité à 430 participants dont 30 équipes relais*).
- Triathlon M : 45 € (*limité à 530 participants dont 30 équipes relais*).

Justificatifs :

Les inscriptions pour l'édition 2026 du Tri Zef se font uniquement en ligne, ainsi que le paiement des droits d'inscription et des licences expérience (*ancien "Pass Compétition"*) . Tous les renseignements sont à retrouver sur Klikego et/ou sur le site web trizef-triathlon.bzh

Afin de valider son inscription à une des deux épreuves de triathlon :

Tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2026. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions. À défaut, toute participation est exclue.

Afin de valider son inscription à une épreuve de Tri-Relais, tout concurrent doit impérativement fournir, préalablement à la compétition, une photocopie de sa licence FFTRI 2026. Dans le cas où l'athlète n'est pas licencié Triathlon, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions. À défaut, toute participation est exclue.

Dans le cas d'un athlète licencié au sein des fédérations françaises de cyclisme, de natation et d'athlétisme, un Formulaire Info Santé (FIS) sera à remplir sur la plateforme d'inscriptions ou une photocopie de sa licence (manifestations compétitions) sera exigée (et autorisée uniquement à la pratique disciplinaire correspondante*).

À défaut, toute participation est exclue.

Les inscriptions seront closes le mercredi 3 septembre 2026 à 23h59, ou dès la limite des jauges atteintes. Une bourse d'échanges aux dossards sera mise en place ensuite.

CNIL et droit à l'image :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires., pour refuser ce démarchage il est nécessaire de nous écrire.

La signature du bulletin d'inscription autorise l'association organisatrice Brest Event Sports à utiliser les images et vidéos sur lesquelles les concurrents pourraient apparaître dans le cadre de la promotion de cet événement sur les supports papiers et informatiques. Cette autorisation est valable 5 ans à partir du 6 septembre 2026.

Les commentaires accompagnant les photos ou vidéos ne devront pas porter atteinte à la réputation ou à la vie privée des concurrents.

ART.4 : HORAIRES

- 1) Triathlon XS (10h00) : Natation : 200 m, Vélo : 10 km, Course à pied : 2,5 km :
A partir de 8h00 : Accueil des triathlètes, inscriptions et remises des dossards
8h30 : Ouverture du parc à vélo et contrôle
9h30 : Fermeture du parc à vélo
9h45 : Briefing (obligatoire)
10h00 : Départ en une seule vague « mass start »
11h10 : Fermeture de la course
11h30 : Remise des récompenses du triathlon XS

Le parc à vélo doit être libéré de tout matériel pour 11h15.

Temps limite pour le triathlon XS :

- Départ vélo en sortie de parc après la natation : départ + 25 mn
- Départ pour la course à pied en sortie de parc : départ + 50 mn

- 2) Triathlon M (12h30) : Natation : 1,5 km, Vélo : 40 km, Course à pied : 10 km :
A partir de 8h00 : Accueil des triathlètes, inscriptions et remises des dossards
11h20 : Ouverture du parc à vélo et contrôle
12h15 : Fermeture du parc à vélo

12h15 : Briefing (obligatoire)
12h30 : Départ en deux vagues successives ; 12h30 (H) /12h40 (F)
16h00 : Fermeture de la course
15h30 : Remise des récompenses du triathlon M

Le parc à vélo doit être libéré de tout matériel pour 16h15.

Temps limite pour le triathlon M :

- Départ vélo en sortie de parc après la natation : 1h00
- Départ pour la course à pied en sortie de parc : départ + 2h15
- Départ pour le deuxième tour de course à pied : départ + 2h45.

ART. 5 : ACCÈS À L'AIRE DE TRANSITION (PARC À VÉLO)

Le parc à vélo est accessible :

- Aux athlètes uniquement
- Sur présentation à l'entrée de l'aire de transition, casque sur la tête, jugulaire fermée et dossard visible.
- Après vérification de votre équipement par les arbitres.
- A la fin de l'épreuve, seuls les concurrents portant leur dossard seront acceptés dans le parc

La fermeture du parc à vélo est effective 15 minutes avant le premier départ pour le Triathlon XS, 15 minutes avant le premier départ pour le Triathlon M.

Le déplacement à vélo est interdit dans l'aire de transition (parc à vélo).

Une zone de rangement sera mise à disposition à l'intérieur de l'aire de transition pour déposer les affaires non indispensables à la course (sacs, caisse ...), ceci afin de limiter au maximum le matériel à proximité des vélos.

ART.6 : RÈGLES GÉNÉRALES

1) Matériel :

Le port du casque est obligatoire en vélo.

Les vélos de contre-la-montre sont autorisés.

Chaque concurrent devra disposer de son propre équipement

Natation :

- Le port de la combinaison peut être obligatoire si la température de l'eau est trop froide ou interdite si trop chaude. Se référer à la réglementation sportive pour les températures.
La température de l'eau sera affichée à l'entrée du parc 1h00 avant le début de chaque épreuve. (*Rappel : la température de l'eau pour la première édition du Tri Zef le dimanche 24 août 2025 était de 17,6°*).
- Aucun accessoire de respiration, de flottaison ou de propulsion n'est permis.

- Port du bonnet obligatoire. Dans un souci de développement durable, et conformément à la décision de la Ligue de Bretagne, le bonnet n'est pas fourni par l'organisation. Chaque concurrent est tenu d'apporter le bonnet de son club ou son propre bonnet.
- Les accessoires de protection du visage ne doivent recouvrir que les yeux et le nez, jamais la bouche.
- Gants, palmes, tubas, chaussons sont interdits.
- Le dossard ne doit pas être porté durant la partie natation. Les concurrents doivent suivre le parcours balisé par les bouées, sous peine de disqualification.

Cyclisme :

- La course est prévue sans aspiration-abri (drafting). L'organisation se réserve cependant le droit de modifier ce point du règlement si des circonstances extérieures l'imposent.
- La course cycliste est prévue sur une route partiellement fermée à la circulation. L'organisation se réserve cependant le droit de modifier ce point du règlement si des circonstances extérieures l'imposent.
- Le code de la route doit malgré tout être impérativement respecté sous peine de disqualification. Les concurrents sont tenus, en particulier, de rouler sur la partie droite de la chaussée.
- Le dossard vélo (non plié) doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 épingles. Une ceinture porte dossard est autorisée avec 3 points de fixation. Les épingles de sûreté ne sont pas fournies.
- Les vélos sont numérotés par des autocollants collés sur ou après la tige de selle.
- Les vélos doivent respecter la réglementation fédérale.
- Le port du casque à coque rigide et homologué est obligatoire, jugulaire fermée.
- Les extrémités du guidon doivent impérativement être obturées.

Course à pied :

- Le dossard (non plié) doit être porté de manière visible sur le devant (torse), fixé par au moins 3 épingles. Une ceinture porte dossard est autorisée avec 3 points de fixation. Les épingles de sûreté ne sont pas fournies.

Temps limites :

Les mises hors course, pour dépassement de délais, se font par un arbitre :

- A la sortie de l'eau (fin natation)
- A l'entrée dans le parc à vélo (fin vélo)
- Au passage sur le site à la fin du 1er tour de course à pied pour le format M.
- Les concurrents hors délais doivent remettre leur puce à un arbitre ou à la tente du chronométrage située à côté de la ligne d'arrivée.

2) Conditions de course, sécurité et fair-play :

Respect requis des autres concurrents, des bénévoles et des arbitres - non négociable.

L'encadrement natation ainsi que les signaleurs fixes ou mobiles de l'organisation assurent la sécurité sur les parcours.

Les secours et la surveillance médicale sont sous la responsabilité du médecin de course et de l'organisme qui met à sa disposition les moyens matériels et humains adéquats.

Cyclisme :

Pour les épreuves XS et M, le circuit n'est pas fermé à la circulation.

Le triathlète doit respecter le code de la route, ne pas couper les virages et rouler le plus à droite possible de la voie de droite de la route.

Le drafting est interdit, le triathlète doit respecter la règle de l'aspiration-abri (7x3m) : la distance est de 7 m, se mesurant entre la roue avant du vélo et la roue avant du vélo qui suit.

Le non-respect de cette règle entraîne un carton bleu correspondant à 1 minute d'arrêt dans la « Box de pénalité » pour le triathlon distance XS et 2 minutes pour le triathlon M, située à la fin du parcours vélo.

Interdiction de doubler un autre concurrent dans tous les croisements et rond-point.

Le respect du code de la route est une obligation : L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident corporel ou matériel qui pourrait arriver pendant cette épreuve dû au non-respect du code de la route ou des consignes de sécurité des organisateurs, des signaleurs, des services de police.

Course à pied :

Il est interdit de sortir du parcours course à pied ou de prendre un raccourci.

Pour l'épreuve M, des colliers seront donnés à chaque concurrent par l'organisation pour le premier puis le deuxième tour et devront être présentés à l'arrivée.

La puce de chronométrage doit être portée à la cheville gauche jusqu'à la fin de l'épreuve.

En cas d'abandon, l'athlète doit la ramener soit à l'arbitre soit à l'organisateur.

3) Chronométrage :

Le chronométrage sera assuré par la société Breizh Chronométrage.

L'organisateur fournira :

- Un bracelet puce qui sera accroché à la cheville. Ce dernier sera porté à la cheville gauche. Un dossard non plié doit être porté de manière visible sur la partie basse du dos du maillot, fixé par au moins 3 trois points d'attache, pendant le vélo.
- Un dossard non plié doit être porté de manière visible sur devant torse), fixé par au moins 3 trois points d'attache, pendant la course à pied.
- Les épingles de sûreté ne sont pas fournies. A l'entrée dans le parc à vélo tous les concurrents devront se faire marquer leur numéro de dossard sur la jambe et le bras gauche en feutre noir.

La non remise du bracelet puce à l'arrivée sera facturée 60 euros.

Pour les épreuves relais : Passage de la puce comme témoin.

Le passage se fait dans le parc à vélo au niveau de l'emplacement de l'équipe.

L'épreuve du relais peut être courue par 2 ou 3 compétiteurs.

Dans le cas de 2 compétiteurs, chacune des 3 épreuves peut être effectuée indifféremment par l'un ou l'autre participant.

Dossard épinglé dans le dos pour la partie vélo et devant pour la partie pédestre. Une ceinture porte dossard est autorisée avec 3 points de fixation. Les épingles de sûreté ne sont pas fournies.

4) Ravitaillement

Les points de ravitaillements sont installés tout au long du parcours course à pied pour le M et après la ligne d'arrivée pour l'ensemble des participants du XS et du M.

- Parcours XS = pas de ravitaillement sur le parcours, 1 sur la ligne d'arrivée (solide-liquide).
- Parcours M = 1 ravitaillement parcours CAP (liquide), 1 sur la ligne d'arrivée (solide-liquide).

5) Respect de l'environnement

Tout concurrent qui se verra abandonner son matériel et ses déchets en dehors des zones de propreté sera sanctionné par le corps arbitral.

Le Tri Zef se veut être en conformité avec la réglementation relative à l'organisation de manifestations sportives sur des zones naturelles, sensibles ou protégées.

Le strict respect du balisage est donc impératif.

Sur la partie cycliste, il est interdit de jeter, même accidentellement, quoi que ce soit (gels énergétiques, boissons etc.) sur la route ou dans la nature. Si vous perdez quelque chose, vous devez vous arrêter, revenir en arrière, sans gêner les autres concurrents, et récupérer ce que vous avez laissé tomber.

Sur la partie pédestre, des zones de propreté seront mises à votre disposition au niveau des points de ravitaillement.

Tout manquement à ce point de règlement sera suivi d'une disqualification immédiate. Vous devrez alors rendre votre dossard et votre puce à l'arbitre ou à l'officiel qui aura constaté cette infraction, et stopper la course.

ART.7 : RÉCOMPENSES

Un cadeau sera remis à tous les arrivants.

Remise des prix pour les premiers de chaque épreuve et catégorie.

La grille des récompenses sera affichée le jour de l'épreuve sur le panneau d'informations.

Le listing des prix remis est laissé libre à l'organisateur.

La participation à la remise des prix est obligatoire. Aucun concurrent ne pourra prétendre à l'obtention de son prix s'il est absent.

ART.8 : ANNULATION ET FORCE MAJEURE

L'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'événement en cas de force majeure (météo, crise sanitaire, etc.).

Remboursement :

Aucun remboursement ne sera effectué après l'inscription.

Si l'événement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur présentant les caractères de la force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, le report de l'événement ou le remboursement du prix du dossard diminué, le cas échéant, des frais de dossier, à l'exclusion de toute autre somme.

Dans toute hypothèse d'annulation ou d'interruption définitive de l'épreuve pour toute raison hors de contrôle de l'organisation, et en particulier, tout cas de toutes décisions des autorités publiques (en particulier pour des raisons, de sécurité ou de préservation de l'ordre public), tous risques d'intempéries ou intempéries avérées, l'organisateur n'encourra aucune responsabilité quelle qu'elle soit à l'égard des concurrents, les frais d'inscription ne pourront être remboursés.

Les concurrents renoncent d'ores et déjà à toute réclamation ou demande de remboursement quelle qu'elle soit du fait de ce cas d'annulation ou d'interruption.

Une annulation de l'inscription pourra être accordée (en cas de souscription à l'assurance annulation au moment de l'inscription) uniquement sur demande effectuée par l'athlète fournissant un certificat médical de contre-indication à la pratique du triathlon. Le remboursement sera de 100% (Les remboursements ne prennent pas en charge les frais d'inscription de la plateforme Klikego).

La licence expérience n'est pas remboursable au participant en cas de non-participation, qu'elle soit justifiée ou non.

Aucune demande de remboursement ne pourra être traitée après le dimanche 27 septembre 2026.

Revente ou cession de dossard :

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

ART.9 : ASSURANCES

L'assurance fédérale couvre l'organisation et les concurrents. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident avec dommages matériels ou corporels dû au non-respect du code de la route ou par le non suivi des consignes de sécurité données par les forces de police,

gendarmerie ou de l'organisateur au briefing, ou en cas de défaillance ou d'accident consécutif à un mauvais état de santé du participant.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.

En aucun cas, un concurrent ne pourra se retourner contre l'organisation pour quelque motif que ce soit. L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du règlement.

ART.10 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'inscription vaut acceptation du présent règlement. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident lié au non-respect des consignes de sécurité.

 Informations et inscriptions : [Klikego.com](https://klikego.com)